

## Compte rendu Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

### PAR VISIOCONFÉRENCE

Date : Mercredi 26 mai 2021

Heure : 13 h 30

### Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Intervenants forestiers	Environnement aquatique et forestier
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Eacom	Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
M. Gabriel Tremblay, Eacom	M. Michel Dubé, Action boréale
Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière	M. Yves Grafteaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
M. Loydy Brousseau, RYAM Gestion forestière	
Faune	Récréotourisme et patrimoine culturel
M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)	M. Guy Cliche, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda
M. Dwight Gauthier, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)	
M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement forestier durable UQAT-UQAM	
Autres	Représentants ministériels
Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Catherine Guillemette-Leblanc, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Roxane Germain, 1 <sup>re</sup> Nation Abitibiwinni	Mme Marie-Eve Lacombe, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Frédérique Cloutier-Pichette, Ville de Rouyn-Noranda	M. Samuel Juneau, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda	Mme Simone Paquin, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	Mme Roxanne Boisvert, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	Mme Samantha Desfrancois, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle informe les membres de la Table GIRT de la nouvelle représentativité de RYAM Gestion forestière : Mme Marie-Eve Sigouin a été nommée à titre de représentante principale, M. Loydy Brousseau devient le 1<sup>er</sup> substitut, tandis que M. Guy Lamoureux, le 2<sup>e</sup> substitut. Le quorum est atteint.

La présente rencontre touche principalement trois (3) volets : une mise à jour de la progression de la création du parc régional Kekeko, le dévoilement du plan spécial de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le portrait annuel des VOIC (valeur-objectifs-indicateurs-cibles).

## 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 30
2.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 28 avril 2021 et suivis	13 h 35
3.	Parc régional Kekeko, Mme Frédérique Cloutier-Pichette, Ville de Rouyn-Noranda	13 h 45
4.	Points d' <b>INFORMATION</b> du MFFP, UA 082-51 : a) Plan spécial de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) b) Portrait des VOIC (valeur-objectifs-indicateurs-cibles)	14 h 15
5.	Comités techniques : a) Biodiversité b) Foresterie	15 h 45
6.	Pour <b>ENTÉRINEMENT</b> : calendrier des rencontres 2021-2022 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	16 h 15
7.	Divers	16 h 20
8.	Levée de la rencontre	16 h 30

Considérant que Mme Marie-Eve Sigouin se joindra à la visioconférence un peu plus tard, il est convenu de devancer les points 5 et 6. Ainsi, Mme Sigouin pourra bénéficier des présentations du MFFP.

Au point *Divers* sont insérés les sujets suivants :

- *Projet d'étude sur la connectivité, CREAT;*
- *Mai, mois de l'arbre et des forêts, AFAT;*
- *Mode de fonctionnement : processus pour individus difficiles.*

Le projet d'ordre du jour tel que modifié est entériné par les membres. Le point *Divers* demeure ouvert.

## 2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 28 avril 2021 et suivis

Le compte rendu de la rencontre du 28 avril 2021 est entériné par les membres de la Table. La coordonnatrice effectue un survol des suivis de la dernière séance.

## 3. Parc régional Kekeko, Mme Frédérique Cloutier-Pichette, Ville de Rouyn-Noranda

En guise d'introduction, Mme Frédérique Cloutier-Pichette rappelle la localisation du futur parc régional Kekeko et les activités qui y sont pratiquées. Elle résume également l'historique de la création du parc régional. Le processus de création du parc régional se compose de trois étapes :

- 1) La déclaration d'intention : résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda le 12 juin 2017;
- 2) La création du parc régional :
  - ✓ Dépôt du plan d'aménagement et de gestion (PAG) par la Ville de Rouyn-Noranda;
  - ✓ Adoption du règlement déterminant l'établissement du parc régional par la Ville;
  - ✓ Entente générale pour l'exploitation du parc conclue entre les divers ministères concernés et la Ville.

### 3) La mise en œuvre du parc régional :

- ✓ Adoption du PAG par la Ville;
- ✓ Adoption du règlement déterminant les règles de gestion et les conditions d'utilisation et de pratique des activités à l'intérieur du parc par la municipalité;
- ✓ Entente de délégation de gestion foncière des terres publiques pour la zone de récréation principale à conclure entre le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN) et la Ville.

Comme la Ville a la volonté de créer un parc pour la population, deux espaces de participation citoyenne ont été mis en place, soit une assemblée de consultation publique ainsi qu'un comité des utilisateurs.

Mme Cloutier-Pichette dévoile les limites du futur parc régional et les affectations du territoire. On y retrouve des zones de conservation, un secteur réservé à la récréation, une affectation privée (tour de télécommunication et bail pour un camping privé au lac Donez), tout comme une grande superficie réservée à l'affectation extensive (chasse, trappe, concessions minières). L'unité d'aménagement (UA) 082-51 est exclue des limites du parc. Le parc comprend 43 km de sentiers pédestres. Les usages déjà en place pourront continuer à y être pratiqués : la randonnée, l'escalade, la pêche non motorisée, les activités culturelles. La circulation en véhicules motorisés (sauf en cas d'urgence, l'entretien du site et le sentier de motoneiges existant) y sera interdite.

La gestion du parc régional relèvera du service des Parcs et équipements de la Ville de Rouyn-Noranda. L'objectif prioritaire du plan d'action est d'encadrer l'utilisation du territoire par l'harmonisation, la conformité, la sécurité, la mise en valeur et la conservation. La cohabitation des usages demeure l'élément-clé de l'implantation du parc régional, en ce qui concerne l'exploration minière, l'aménagement forestier (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda), la chasse, tout comme le trappage. Les priorités de développement ciblent actuellement le sentier central (Transkekeko), ainsi que les deux stationnements (Beaudry et Arntfield).

Mme Cloutier-Pichette répond aux différentes questions soulevées par les membres de la Table GIRT. Celles-ci peuvent être consultées en annexe 1.

*Note : Mme Roxane Germain quitte la visioconférence en raison d'un problème de connexion.*

## 5. Comités techniques

### a) Biodiversité

La coordonnatrice dresse les grandes lignes des échanges tenus lors de la séance du comité Biodiversité du 18 mai 2021. Durant cette rencontre, le MFFP a présenté trois points d'information : le processus de planification du ministère dans le cadre du plan spécial de récupération de la TBE, la sylviculture intensive, la protection des milieux humides d'intérêt en forêt publique. Parmi les étapes à venir, il y a la définition des critères qui composent la biodiversité. L'ATRN souhaiterait également revenir sur la Stratégie de production de bois régionale (SPBR) avant que la version finale ne soit officiellement déposée. Le comité prévoit se réunir de nouveau au mois de septembre 2021.

### b) Foresterie

La coordonnatrice résume les discussions qui ont eu lieu lors de la séance du comité Foresterie, le 30 avril 2021. Dans un premier temps, les membres du comité ont été invités à exprimer leurs attentes envers les travaux de ce nouveau comité technique. De nombreux éléments ont été soulevés : l'image de l'industrie forestière, la dispersion des chantiers, la création d'emplois, la rentabilité des opérations forestières, l'impact financier des changements climatiques, les marchés et les aires d'intensification de production ligneuse (AIPL).

Pour la prochaine rencontre du comité, il a été proposé :

- ✓ de reprendre le tableau élaboré lors de l'atelier de discussion portant sur l'enjeu de l'approvisionnement forestier, en partenariat avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) et la foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda, et le développer davantage en tenant compte des éléments abordés par le comité;
- ✓ que le MFFP prépare une présentation sur les AIPL, d'un point de vue économique;
- ✓ que le MFFP clarifie la notion de rentabilité économique en comparaison à celle de la rentabilité financière.

Pour éviter toute confusion dans les travaux des deux comités, il faudra bien discerner les enjeux de la biodiversité et ceux liés à la rentabilité des opérations forestières. Le comité Foresterie espère se rencontrer de nouveau durant la seconde semaine du mois de juin 2021.

## **6. Pour ENTÉRINEMENT : calendrier des rencontres 2021-2022 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda**

Le calendrier des rencontres 2021-2022 de la Table GIRT est entériné par les membres. Il est néanmoins encore trop tôt pour confirmer la tenue des séances en mode présentiel. La date de l'activité spéciale sur le plan de récupération de la TBE demeure à être déterminée. Celle-ci sera communiquée aux membres de la Table dès que possible.

## **4. Points d'INFORMATION du MFFP, UA 082-51**

### **a) Plan spécial de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)**

Mme Roxanne Boisvert présente le plan spécial de récupération de la TBE pour l'année 2021-2022. L'objectif de ce plan est de récolter les bois affectés afin de réduire les perturbations et les superficies en régénération à l'échelle du paysage. On tente donc de combiner la récolte forestière à la perturbation. Le plan facilite la remise en production des peuplements affectés. Il permet également de fournir le bois nécessaire aux BGA pour alimenter les usines et assure ainsi l'économie du secteur forestier. Une aide financière destinée aux BGA accompagne le plan spécial; celle-ci permet de compenser pour les pertes financières dues à une baisse de la qualité du bois dégradé.

La TBE s'attaque principalement au sapin ainsi qu'à l'épinette blanche, et occasionnellement, à l'épinette noire. Entre 2019 et 2020, l'épidémie a progressé rapidement. La majorité des superficies affectées sont atteintes de la TBE depuis moins de deux ans. Toutefois, certaines sont atteintes depuis cinq ans et plus, intervalle de temps qui correspond au plus haut taux de mortalité chez le sapin.

Ces superficies englobent bien évidemment des peuplements de feuillus. Ceux-ci sont intégrés à la cote de défoliation, mais ce ne sont pas des peuplements grandement affectés. Donc, leur couvert sera peu modifié à la suite du passage de l'épidémie.

Le volume destiné à la pâte diminuera, tout comme le volume pour le sciage, en fonction des années de défoliation.

À partir d'une carte, l'intervenante du MFFP localise les zones affectées, en fonction du nombre d'années que la TBE y sévit. Lors de la planification, le ministère visera davantage la récolte des superficies dans les zones orange (3 à 5 ans) et rouge (depuis plus de 5 ans). Il faut préciser que des 238 691 hectares (ha) affectés, ce ne sont pas toutes des superficies récoltables. Les jeunes peuplements, les peuplements sur pente trop abrupte, tout comme les aires protégées, sont exclus. Au final, c'est un bassin de 62 371 ha qui s'avère prioritaire à récolter.

Dans les peuplements affectés, où l'on retrouve plus de 30 mètres<sup>3</sup>/ha de sapins et d'épinettes blanches, on évalue un volume à récolter de 8 millions de mètres<sup>3</sup>, ce qui est impossible à exploiter en un an.

M. Luc Michaud prend la parole afin de dévoiler comment le MFFP sélectionne les chantiers pour l'année 2021-2022. Le ministère utilise la carte de défoliation cumulative. Les secteurs en orange et en rouge sont les principaux secteurs qui ont été soumis à la dernière consultation publique. Tout ce qui se trouve au sud du pont du lac Roger jusqu'à Rémigny représente la zone la plus affectée par la TBE. La planification vise ainsi les compartiments d'organisation spatiale (COS) où il y a une concentration de peuplements de sapins et d'épinettes blanches et où la défoliation cumulative s'avère avancée.

M. Michaud aborde ensuite les lignes directrices de la planification. On cible les peuplements les plus vulnérables. Afin d'approvisionner toutes les usines, le plan de récupération spécial comprend également une part de récolte de peupliers matures. Les peuplements les moins affectés (pin gris et épinette noire) sont évités. Comme l'épidémie atteint plus de 50 % des superficies de l'UA, on doit se concentrer sur les peuplements vulnérables.

L'aménagement écosystémique a pour cible de laisser en place de la forêt résiduelle à plusieurs échelles. Ainsi, à l'échelle du COS, l'objectif est maintenu, soit 30 % de forêt de sept mètres et plus. À l'échelle de l'unité territoriale d'aménagement (UTA), on observe présentement trois UTA qui sont grandement affectés par la TBE, soit les UTA No 4, 5 et 6. Pour ces UTA, on risque de ne pas pouvoir respecter la marge de manœuvre indiquée au PAFIT en ce qui concerne la régénération et le pourcentage de forêt de sept mètres et plus. À toutes ces échelles, on va se concentrer sur les secteurs où il y a un volume de 30 mètres<sup>3</sup>/ha de peuplements vulnérables. Il n'y a pas d'enjeu pour le maintien des vieilles forêts. Le plan spécial concerne davantage un enjeu de régénération. De plus, les modalités de l'entente Paysage sont maintenues.

Mme Boisvert poursuit le point d'information avec la description des chantiers pour 2021-2022. Certains de ces chantiers sont dédiés au Bureau de mise en marché du bois (BMMB), d'autres aux BGA.

La présentation du MFFP ne peut être déposée sur la page GIRT du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda puisque la planification n'est pas encore terminée.

#### **b) Portrait des VOIC (valeur-objectifs-indicateurs-cibles)**

M. Luc Michaud présente le bilan annuel des enjeux solutions pour l'UA 082-51, à l'aide de tableaux permettant d'évaluer l'atteinte des cibles.

##### Eskers - % de trois mètres et plus

Les cibles sont atteintes pour tous les eskers, à l'exception de l'esker La Pause dont le couvert forestier de trois mètres et plus était sous les 50 %. Pour cet esker, il n'y a eu aucune récolte planifiée depuis 2018.

##### Eskers – chemins (2018-2019)

On cherche à minimiser la densité et la superficie du réseau de chemins forestiers sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la Table GIRT. Il y a eu construction et fermeture de chemins pour les eskers Bousquet, Caire, Destor, La Pause et Montreuil.

##### Aménagement écosystémique

- ✓ Structure d'âge des forêts : Pour l'instant, les cibles sont respectées. Certains secteurs sont à surveiller.
- ✓ Structure interne complexe : La cible est de 5 % des superficies récoltées touchées par des actions sylvicoles aptes à perpétuer ou à recréer des peuplements à structure interne complexe. Or, actuellement, c'est plutôt 2,5 %.
- ✓ Maintien de legs biologiques : La cible est de 20 % des superficies planifiées/récoltées en coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS) qui feront l'objet d'une rétention planifiée d'au moins 5 % du volume ou de la superficie. Le bilan 2018-2021 atteint un pourcentage de 20,6 %.

- ✓ Enfeuillement par les feuillus intolérants : Les cibles sont atteintes.
- ✓ Composition en épinette blanche : La cible est atteinte pour la moyenne des années 2018 à 2020.
- ✓ Composition en pin rouge et blanc : Atteinte de la cible pour la moyenne des trois premières années.
- ✓ Milieux humides et riverains : Les efforts se poursuivent pour la protection des milieux riverains.
- ✓ Espèces fragiles à la fragmentation : La cible a été atteinte à 100 %.

#### Aquifères granulaires

- ✓ Tel que convenu, il n'y a pas eu de secteurs de récolte planifiés sur ces aires d'approvisionnement en eau souterraine.

#### Paysages

- ✓ Les modalités de l'entente Paysage sont appliquées aux secteurs d'intervention planifiés situés dans une zone sensible identifiée par la Table GIRT de Rouyn-Noranda, mis à part les sites linéaires.

Les tableaux du MFFP seront transmis aux membres de la Table. Si des intervenants souhaitent soumettre d'autres questions, ils sont invités à communiquer avec M. Michaud.

La coordonnatrice déplore la complexité des informations livrées par le ministère. Plusieurs représentants de la Table GIRT ne détiennent que des connaissances de base en foresterie. Donc, en ce sens, lorsque l'information est peu vulgarisée, il est assuré que celle-ci n'est pas entièrement comprise et assimilée. Ce constat corrobore la position du comité Biodiversité qui soulève fréquemment le manque de connaissances en lien avec plusieurs enjeux forestiers.

La situation n'est pas unique à la Table GIRT de Rouyn-Noranda. En effet, depuis 2013, on travaille avec ces VOIC et partout, sur toutes les Tables GIRT de la région et du Nord-du-Québec, ces données s'avèrent extrêmement ardues à diffuser et à comprendre. Cela pourrait se résumer plus simplement, en parlant des « vrais » enjeux. Ce que nous souhaitons savoir c'est : « est-ce que toutes ces cibles atteintes répondent vraiment à nos préoccupations » ? Dans l'approche écosystémique, il y a une grande différence entre la théorie et la pratique.

Les questions et les commentaires exprimés durant les points d'information du MFFP peuvent être consultés en annexe 1.

## **7. Divers**

### ***Projet d'étude sur la connectivité, Mme Aurore Lucas, CREAT***

Le projet d'étude sur la connectivité provient d'une demande de l'ATRNL et est actuellement en élaboration. Le projet concerne la connectivité pour des espèces sensibles à la fragmentation. La Table GIRT de Rouyn-Noranda sera sollicitée afin d'obtenir son appui dans le cadre d'une demande d'aide financière à la Fondation de la Faune du Québec (FFQ). Le CREAT décrira le projet plus en détail au mois de septembre prochain.

### ***Mai, mois de l'arbre et des forêts, Mme Linda St-Louis, AFAT***

Mme St-Louis rappelle l'activité qui se déploiera dans le stationnement de l'Association, le 29 mai prochain. À cette occasion, cinq plants seront remis à chaque visiteur, et ce, jusqu'à épuisement des arbres à distribuer.

### ***Mode de fonctionnement : processus pour individus difficiles***

Considérant l'heure tardive, il est convenu de reporter le sujet à une rencontre subséquente.

## **8. Levée de la rencontre**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 46.

## ANNEXE 1

### QUESTIONS ET COMMENTAIRES

#### **Parc régional Kekeko, Mme Frédérique Cloutier-Pichette, Ville de Rouyn-Noranda**

*Q : De quelle façon la Ville pourra contrôler la circulation des véhicules motorisés non autorisés?*

R : La Ville prévoit installer des guérites ou des barrières.

*Q : Y a-t-il des activités minières sur les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites du parc?*

R : Non. Les seules activités minières à proximité du parc concernent le projet Wasamac.

*Q : Jusqu'à ce jour, les activités récréotouristiques étaient priorisées, tout en harmonisant les usages. La présentation d'aujourd'hui laisse sous-entendre que plusieurs activités seront interdites, comme par exemple, le trappage et la pratique de la motoneige. Est-ce exact?*

R : Non. Seuls les véhicules motorisés seront interdits.

*Q : Il y avait un projet de faire un maillage avec le parc national d'Aiguebelle. Qu'en est-il vraiment?*

R : En raison des titres miniers, le projet d'aire protégée a été modifié en parc régional.

*Q : Est-ce en raison de la présence des mines que la Ville collabore avec le MERN?*

R : C'est le MERN qui autorise les occupations du territoire sur les terres du domaine de l'État.

*Q : Il y aurait un projet d'étendre le parc régional Kekeko jusqu'au lac Duparquet (référence : Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet) afin de créer un corridor de connectivité. Que savez-vous à propos de ce projet?*

R : Jamais entendu parler de ce projet.

*Q : Y a-t-il des actions mises en place pour les espèces à statut de protection particulier, par exemple des activités de sensibilisation? Si oui, ces actions seront sous la responsabilité de qui?*

R : Nous n'en sommes pas encore à cette étape.

*Q : Quel est l'échéancier d'implantation du parc régional?*

R : L'été 2022 serait l'idéal. Toutefois, il demeure encore plusieurs étapes pour lesquelles la Ville attend des réponses de la part des ministères.

#### **Points d'INFORMATION du MFFP, UA 082-51**

##### **a) Plan spécial de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)**

*Q : Lorsqu'on mentionne « peuplements mélangés » est-ce que cela signifie un mélange de résineux, par exemple, sapins et épinettes?*

R : Non. Un peuplement mélangé est constitué de feuillus et de résineux.

*Q : Est-ce que l'aire protégée des Quinze est affectée par la TBE?*

R : Oui.

*Q : Est-ce que le MFFP compte y intervenir?*

R : Non. Dans les aires protégées, c'est le processus naturel qui suit son cours.

*Q : Quelle proportion de la forêt affectée par la TBE sera récupérée?*

R : La planification s'échelonne sur plusieurs années. Pour 2021-2022, ce sont 7 000 ha sur les 62 371 ha, qui seront récoltés. C'est évolutif chaque année.

*Q : Les volumes minimums d'essences avec preneurs concernent essentiellement les secteurs affectés par la TBE ?*

R : Oui. Afin d'assurer une opérabilité de ces secteurs, on ne peut récolter un volume de moins de 70 mètres<sup>3</sup>/ha.

*Q : Est-ce que l'épidémie de TBE est arrivée à Rouyn-Noranda?*

R : Oui. Elle s'étend maintenant jusqu'à Villebois. Dès l'an prochain, un programme d'arrosage sur terres privées sera instauré.

*Q : Il existe un traitement par pulvérisation. Pourquoi ne bénéficie-t-on pas d'un tel traitement en région?*

R : Ce genre de traitement n'élimine pas la TBE, mais la ralentit. Ceci permet de récupérer le bois. Pourquoi le traitement ne se fait pas en Abitibi? C'est que le sapin ne constitue pas l'essence la plus importante. Ce serait ainsi compliqué à appliquer. La direction régionale du MFFP en a fait la demande, mais attend toujours une réponse.

*Q : Est-ce que la demande du MFFP implique les lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda?*

R : La requête concerne tout le territoire public, incluant les lots intramunicipaux.

*Q : Y a-t-il un traitement envisagé par la Ville de Rouyn-Noranda pour les milieux urbains?*

R (Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda) : Rien n'a été budgété en ce sens. Mais la Ville collabore avec des exterminateurs et les centres de jardinage pour trouver des solutions.

*Q : Quelle est l'approche du MFFP en ce qui concerne les grands habitats essentiels (GHE), les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et les massifs pour les espèces sensibles à la fragmentation?*

R : C'est la même approche que dans les UTA régulières. On cible les mêmes peuplements. Pour la zone affectée par la TBE, il n'y a aucune distinction entre les COS situés dans les massifs et ceux à l'extérieur des massifs.

#### **b) Portrait des VOIC (valeur-objectifs-indicateurs-cibles)**

*Q : Structure d'âge des forêts : On tente de faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées ressemble à celle des forêts naturelles. Quel est lien entre l'indicateur et l'objectif?*

R : Les cibles concernent le degré d'altération des forêts. Il s'agit de la marge de manœuvre qu'ont les aménagistes pour effectuer leur planification en tenant compte du degré d'altération. C'est une projection, qui exclut les aléas naturels.

*Q : C'est quoi un peuplement à structure interne complexe?*

R : Bois mort, végétation à différentes étapes de croissance.

*C : Il est difficile d'évaluer où on en est en fonction de la cible finale, car certaines cibles vont jusqu'à 10 ans.*

R : Il s'agit d'un bilan quinquennal.